

RÉUNION ORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ
D'AGUANISH, TENUE LE LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023, À
20 h, À LA SALLE LORENZO DÉRAPS.

Présents :

Monsieur Léonard Labrie	Maire
Madame Francine Blais	Conseillère # 1
Madame Johanne Cormier	Conseillère # 2
Monsieur Denis Rochette	Conseiller # 3
Monsieur Romuald Gallant	Conseiller # 4
Madame Nathalie Troquet-Marsh	Conseillère # 5
Madame Noëlline Gallant	Conseillère # 6

Assiste également à la séance:

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, ainsi que Madame Marlène Blais, directrice générale.

MOMENT DE RÉFLEXION

Monsieur Léonard Labrie, maire, demande un moment de réflexion avant le début de la séance.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Les membres du conseil présents ayant quorum, la réunion est ouverte à 20h01.

RÉSOLUTION N°142-12-2023

ORDRE DU JOUR : ADOPTION

Après la lecture de l'ordre du jour;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE *l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :*

- 1. Moment de réflexion;*
- 2. Vérification des présences;*
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 6 novembre 2023;*
- 5. Déboursés;*
- 6. Calendrier des séances, 2024;*
- 7. Patinoire saison 2023-2024 / Embauche;*

8. Règlement # 003-12-2023 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensation pour l'année 2024 » : Adoption du règlement;
 9. Extrait du registre public de déclaration des dons et autres avantages;
 10. Déclarations d'intérêts pécuniaires
 11. FRR Volet 4 – Demande d'aide financière / Bloc sanitaire et aménagement;
 12. Résolution # 131-11-2023 – Cybersécurité / Abrogé;
 13. RTC Havre-Saint-Pierre – Service de cybersécurité;
 14. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination d'un nouveau membre;
 15. Compte-rendu saison 2023 – Bureau d'accueil touristique;
 16. Suivi des affaires courantes;
 17. Correspondance;
 18. Affaires nouvelles;
 - A) Entente entre le ministère des Transports et la municipalité d'Aguanish – Dossier de candidature à l'accréditation « Village-Relais »;
 - B) Plan des mesures d'urgence;
 19. Période de questions;
 20. Clôture de la séance.
-
-

RÉSOLUTION N°143-12-2023
PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023 : ADOPTION

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance du conseil de la Municipalité d'Aguanish tenue le 6 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil dans un délai de deux jours ouvrables avant la séance, la directrice générale est dispensée d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le procès-verbal de la séance du conseil du 6 novembre 2023, soit et par la présente, adopté tel que déposé avec la modification apportée.

RÉSOLUTION N°144-12-2023
DÉBOURSÉS : ADOPTION

Après avoir pris connaissance des déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil municipal approuve la liste des déboursés d'une somme de 130 509.92\$ en date du 30 novembre 2023 tel que déposé.

RÉSOLUTION N°145-12-2023
CALENDRIER DES SÉANCES, 2024 : ACCEPTER

Considérant que l'article du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour **2024**, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20h00**.

15 janvier	5 février	4 mars
8 avril	6 mai	3 juin
8 juillet	5 août	9 septembre
7 octobre	4 novembre	2 décembre

RÉSOLUTION N°146-12-2023
PATINOIRE SAISON 2023-2024 / EMBAUCHE : DÉCIDER

Attendu qu'une offre d'emploi a été publiée le 4 octobre 2023 concernant l'embauche de deux (2) préposés à la patinoire pour la saison 2023-2024;

Attendu que la municipalité a reçu deux (2) candidatures pour ces postes;

Attendu que les deux (2) candidatures ne sont pas admissibles à une subvention du Centre local d'emploi (CLE);

IL EST PROPOSÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité embauche les deux (2) candidats, soit monsieur Jean-François Gallant et monsieur Marco Boutin-Déraps comme préposés à la patinoire, en alternance, soit une semaine sur deux à compter du 4 décembre 2023 pour une période de 15 semaines.

**RÉSOLUTION N°147-12-2023
RÈGLEMENT # 003-12-2023 « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT
L'IMPOSITION DES TAXES ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE
2024 » : ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant que toutes les étapes prévues à la Loi ont été respectées;

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

Que le règlement # 003-12-2023 « Règlement décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2024 » soit, et par la présente est adopté par le Conseil.

**EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC DE DÉCLARATION DES DONS ET
AUTRES AVANTAGES : DÉPOSER**

Madame Monika Déraps, greffière-trésorière, dépose l'extrait du registre public de déclaration des dons et autres avantages tels qui suit :



**EXTRAIT DU REGISTRE PUBLIC 2023 DES DÉCLARATIONS DES
DONS ET AUTRES AVANTAGES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

TITRE	NOM	*DONS OU AUTRES AVANTAGES	**VALEUR \$
Maire	Léonard Labrie	S/O	0
Siège #1	Francine Blais	S/O	0
Siège #2	Johanne Cormier	S/O	0
Siège #3	Denis Rochette	S/O	0
Siège #4	Romuald Gallant	S/O	0
Siège #5	Nathalie Troquet- Marsh (élue 5-11-2023) Rénald Blais (Démission 24-07-2023)	S/O S/O	0 0
Siège #6	Noëlline Gallant	S/O	0

**Si oui, inscrire la description du don ou autre avantage*

Sinon, inscrire S/O

***Si oui, inscrire la valeur en dollars
Sinon, inscrire 0*

****En vertu de l'article 6 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1) le greffier ou secrétaire-trésorier doit déposer lors de la dernière séance ordinaire du conseil du mois de décembre un extrait du registre public des déclarations des dons et autres avantages, qui contient les déclarations visées au deuxième alinéa qui ont été faites depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé.*

Ces règles doivent également prévoir que tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage reçu par un membre d'un conseil de la municipalité et qui n'est pas de nature purement privée ou visée par le paragraphe 4^o du premier alinéa doit, lorsque sa valeur excède celle que doit fixer le code, laquelle ne peut être supérieure à 200 \$, faire l'objet dans les 30 jours de sa réception d'une déclaration écrite par ce membre auprès du greffier ou du secrétaire-trésorier de la municipalité. Cette déclaration doit contenir une description adéquate du don, de la marque d'hospitalité ou de l'avantage reçu et préciser le nom du donateur ainsi que la date et les circonstances de sa réception.

RÉSOLUTION N^o148-12-2023
DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES (DIP) : ACCEPTER

Considérant l'article 360.2 de la loi sur les référendums dans les municipalités, qui prévoit que chaque membre du conseil municipal doit remplir une déclaration d'intérêts pécuniaires;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Noëlline Gallant, conseillère
APPUYÉ PAR Madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la municipalité accepte le relevé ci-joint des déclarations d'intérêts pécuniaires;

<u>Déclaration des intérêts pécuniaires</u>			
Nom de l'élu	Poste	Déclaration remise	DIP 2023
Léonard Labrie	Maire	OUI	2023-12-04
Francine Blais	C # 1	OUI	2023-11-06
Johanne Cormier	C # 2	OUI	2023-11-07
Denis Rochette	C # 3	OUI	2023-11-08
Romuald Gallant	C # 4	OUI	2023-12-04
Nathalie Troquet Marsh (élue 5-11-2023) Rénald Blais	C # 5	OUI	2023-12-04

<i>(Démission 24-07-2023)</i>	C # 5	OUI	2023-12-05
Noëlline Gallant	C # 6	OUI	2023-12-04

RÉSOLUTION N°148-12-2023
FRR – VOLET 4 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE / BLOC
SANITAIRE ET AMÉNAGEMENT : DÉCIDER

Attendu que le projet "Bloc sanitaire et aménagement", phase 3 du projet Halte d'accueil d'Aguanish n'a pas été retenu dans le programme Fonds d'initiatives nordiques Volet A;

Attendu que le projet Halte d'accueil d'Aguanish doit être complété dans son entièreté afin d'offrir et bonifier nos services à la population et aux visiteurs;

Attendu que le conseil municipal s'est dit favorable au dépôt de la candidature d'Aguanish au programme Village-relais et que la réalisation complète du projet Halte d'accueil d'Aguanish serait un atout majeur;

Attendu que les élus reconnaissent la nécessité de bonifier les infrastructures touristiques afin de mieux répondre à la hausse des visiteurs durant l'été depuis les dernières années;

Attendu que des fonds sont toujours disponibles pour la municipalité d'Aguanish dans le FRR-Volet 4;

Attendu que les élus reconnaissent le besoin de vitalisation du milieu;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

Que la phase 3 du projet Halte d'accueil d'Aguanish appelé "Bloc sanitaire et aménagement" soit déposée dans Fonds régions et ruralité – Volet 4 (FRR - Volet 4);

Que la phase 3 du projet soit renommée et bonifiée afin de démontrer davantage la durabilité et l'inclusivité du projet, et ce, en respectant les fonds disponibles dans le FRR - Volet 4.

RÉSOLUTION N°149-12-2023
RÉSOLUTION # 131-11-2023 – CYBERSÉCURITÉ / ABROGÉ

Attendu qu'après analyse des obligations et recommandations en lien avec la protection des renseignements personnels il n'est pas nécessaire d'avoir une protection aussi étendue que celle offerte par la FQMS.

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller;
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

*D'abroger la résolution # 131-11-2023 contrat avec le FQMS –
Cybersécurité.*

**RÉSOLUTION N°150-12-2023
RTC HAVRE-SAINT-PIERRE – SERVICE DE CYBERSÉCURITÉ :
DÉCIDER**

Attendu que la municipalité d'Aguanish a besoin d'être protégée à l'égard des attaques de pirates informatiques de plus en plus fréquentes, mais ne possède pas les ressources à l'interne pour répondre à son objectif;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

D'accepter l'offre de services de RTC Havre-Saint-Pierre afin de configurer nos boîtes de courriel, serveur, service d'accompagnement, etc. afin de nous conformer à la loi 25 en matière de cybersécurité.

**RÉSOLUTION N°151-12-2023
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) – NOMINATION
D'UN NOUVEAU MEMBRE : DÉCIDER**

Attendu que la municipalité d'Aguanish a l'obligation d'avoir un Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme doit être composé de cinq (5) membres, dont un élu;

Attendu que M. Réналd Blais membre choisi par les conseillers municipaux a donné sa démission au siège #5;

*IL EST PROPOSÉ PAR madame Francine Blais, conseillère
APPUYÉ PAR monsieur Romuald Gallant, conseiller
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

De nommer madame Nathalie Troquet-Marsh, conseillère au siège # 5 comme membre du Comité consultatif d'urbanisme. La durée du mandat des membres du comité est deux (2) ans et il est renouvelable sur résolution du conseil. Le présent mandat se termine en mai 2024.

COMPTE-RENDU SAISON 2023 – BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE: DÉPOSER

Madame Marlène Blais, directrice générale, dépose aux élus le compte-rendu du bureau d'accueil touristique pour la saison 2023 élaborer par madame Manon Vigneault, conseillère en séjour.

SUIVI DES AFFAIRES COURANTES : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, fait un suivi des dossiers suivants :

- *Résumé des travaux publics;*
 - *Éclairage des rues au DEL : Suivi;*
 - *Formation en comportement éthique : conseillère # 5;*
 - *Village relais : suivi;*
 - *RTC Havre-Saint-Pierre / Vœux des Fêtes 2023-2024.*
-
-

CORRESPONDANCES

- *Ville de Port-Cartier / Sauvegarde de la Côte-Nord.*
-
-

AFFAIRES NOUVELLES

A) RÉSOLUTION # 152-12-2023 ENTENTE ENTRE LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET LA MUNICIPALITÉ D'AGUANISH – DOSSIER DE CANDIDATURE À L'ACCRÉDITATION « VILLAGE- RELAIS » : DÉCIDER

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Noëlline Gallant, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS
PRÉSENTS*

***Que** la directrice générale madame Marlène Blais, soit autorisée à signer l'entente à intervenir entre le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) et la municipalité d'Aguanish pour l'aide financière prévue à l'élaboration du dossier de candidature à l'accréditation « Village-Relais ».*

B) PLAN DES MESURES D'URGENCE : INFORMER

Madame Marlène Blais, directrice générale, informe les élus qu'ils seront invités à une rencontre de travail à l'hiver 2024

*concernant la mise à jour du plan des mesures d'urgence
maintenant que le conseil municipal est complet.*

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début de la période de questions : 20h16

Un (1) citoyen adresse ses questions aux élus.

Fin de la période de questions : 20h19

***RÉSOLUTION N°153-12-2023
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE : ADOPTION***

*IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Denis Rochette, conseiller
APPUYÉ PAR madame Johanne Cormier, conseillère
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS*

QUE la séance du conseil soit levée à 20h19.

*Monika Déraps
Greffière-Trésorière*

*Léonard Labrie
Maire*